

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 220

présenté par
M. Isaac-Sibille et M. Berta

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Dans l'ensemble du code de la santé publique, toutes les occurrences des mots : « accès aux soins » sont remplacées par les mots : « accès à la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Amendement d'appel.

Le présent amendement vise à remplacer chaque occurrence « accès aux soins » par « accès à la santé ». L'objectif est de préciser que notre système de santé ne doit pas être uniquement curatif, mais aussi préventif.